

fabre@fbls.net

Monsieur Volker Türk
Haut-Commissaire aux droits de l'Homme près
l'ONU (OHCHR)
Palais des Nations CH-1211 Geneva 10, Switzerland
ohchr-media@un.org et ohchr-InfoDesk@un.org

Copie à Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président du Sénat, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, Monsieur le ministre de la Justice, la Présidente et les vice-présidents de la commission du traitement de l'inceste devant l'Assemblée Nationale, Monsieur le 1^{er} Président de la Cour de cassation, Monsieur le Procureur Général près la Cour de cassation

Le 17 mars 2026

Monsieur le Haut Commissaire Volker Türk,

Pour donner suite au rapport 2026 sur le traitement de l'inceste en France en 2025 :

<https://www.fbls.net/ohchrrapport2026.pdf>

Vous avez reçu des protestations de l'association SOS PAPA. Une lecture attentive de leurs protestations, démontre qu'ils reconnaissent à contrario qu'ils soutiennent les pères incestueux. Ils se sont reconnus ! Nous avons publié leurs protestations et y avons répondu :

<https://www.fbls.net/denidinceste.htm#reponseSOSPAPA>

Le cas du père de Victoire, membre de SOS PAPA démontre une mise à disposition des maris accusés de violences et des pères que leur enfant accuse d'inceste une stratégie pour qu'ils obtiennent la garde exclusive de l'enfant abusé et pour écarter définitivement la mère de la vie de l'enfant. La stratégie est mise en place dès la séparation, voir même avant, avec une méthode tirée de l'inversion accusatoire contre la mère. Le père est violent ? Non c'est la mère ! Le père prend des médicaments, non c'est la mère ! Le père instrumentalise sa fille ? Non c'est la mère ! Pour tout savoir :

<https://www.fbls.net/denidinceste.htm#strategiesospapa>

Les magistrats du Tribunal Judiciaire de DOUAI semblent bien sous l'influence de l'idéologie du Syndrome d'Aliénation Parentale, au point de l'emporter sur le droit. Même les « experts » sont biberonnés au SAP. Peu importe les preuves amenées par la mère, la simple affirmation du père suffit à les balayer. En 18 mois, trois constats cliniques de visu par trois médecins constatent dans l'ordre, des lèvres vaginales rouges avec des ecchymoses sur l'avant-bras droit, un objet coincé dans le vagin et une fissure anale, alors que Victoire est chez le père. Il n'y est pour rien puisqu'il le prétend ! Pourtant les examens cliniques corroborent les dires de Victoire :

<https://www.fbls.net/denidinceste.htm#pedo2> <https://www.fbls.net/denidinceste.htm#denon>

L'intérêt supérieur de l'enfant est oublié au profit de l'intérêt supérieur du père. L'enfant doit se soumettre. La mère doit se taire et accepter son rôle de mère porteuse pourtant interdit par l'article 227-12 du CP. Le TJ de DOUAI en est à commettre, une véritable discrimination de genre contre les mères comme l'a constaté le CAT près du OHCHR dans son dernier rapport sur la France :

<https://www.fbls.net/cat.htm#4>

Profond Respect



F. FABRE
Docteur en Droit
fbls.net